

VOTRE ÉPARGNE

Après la retraite,
liquider son PERIN ?

FINANCE DURABLE

« L'électrification nécessite
des investissements massifs »

MÉTÉO ÉCO

Hausse du rendement
des produits de taux

La France Mutualiste & VOUS



Numéro 86 | Décembre 2024

Les 7 étapes entre votre projet et le rendement

Édito



Fondation, mission, transmission !

Notre mutuelle a été fondée pour mutualiser l'épargne de ses adhérents, en vue de la retraite. Son but était et est toujours non lucratif. Pas dans le sens où on ne cherche pas à générer du rendement, mais dans celui où les rendements générés vous sont reversés.

Sa mission est toujours aujourd'hui de garantir et faire fructifier votre épargne pour que vous puissiez financer vos projets voire transmettre à votre famille. Et vous savez que nous servons parmi les meilleurs taux de rendement du marché, tout en favorisant des investissements responsables.

« Ce soutien au monde combattant est le premier pilier de nos engagements sociétaux. »

En 1925, après la grande guerre, une nouvelle mission est venue s'ajouter à la première : soutenir le monde combattant avec la Retraite mutualiste du combattant. Ce soutien à la communauté de la défense et de la sécurité, c'est le 1er pilier de nos engagements sociétaux dans toute la France, largement portés par nos bénévoles.

Enfin, la transmission est la mission que s'est fixée notre fondation d'entreprise à sa création en 2012 : transmettre la mémoire de l'Histoire aux jeunes générations. Aujourd'hui, elle soutient plus de 30 initiatives par an.

En cette période de vœux, je vous souhaite une heureuse année de mission, de transmission... et pourquoi pas de fondation ?

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste

Décembre 2024 - n° 86

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Comité éditorial : Gilles Bouly de Lesdain, Christophe Candellier, David Lombard, Madeleine-Sophie Mattiato, Baptiste Yon - Réalisation graphique du magazine : Agence Angela Bower - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - Numéro CPPAP en cours - Crédit photo couverture : lstock.com © LumiNola ©ozgurdonmaz, ©montego666 ©AlexSecret © adaask. Prix au numéro : 0,30 €



04**LE DOSSIER****LE DOSSIER**

Les 7 étapes entre
votre projet et
le rendement

06**VOTRE ÉPARGNE****08****FINANCE DURABLE****10****PATRIMOINE****12****MÉTÉO ÉCO****13****VOTRE MUTUELLE****15****ESPRIT DE FAMILLE**
**Vos bénévoles
sur le pont !**

Toute l'année, les bénévoles de La France Mutualiste organisent ou soutiennent partout en France des actions solidaires, œuvrent à la transmission de la mémoire auprès des jeunes générations, soutiennent les blessés militaires... Vous recevrez une lettre de « vie mutualiste » avec votre invitation pour votre assemblée annuelle du printemps, le moment idéal pour découvrir toute l'activité de votre comité !

**CHIFFRES CLÉS****9,8 Md€**

En hausse de 18 % en août 2024 versus août 2023 (+ 1,5 milliard d'euros), les cotisations d'assurance vie atteignent 9,8 milliards d'euros sur un mois. La collecte nette poursuit sur sa lancée en étant à nouveau positive en août à 0,8 milliard d'euros.

Source : Site franceassureurs.fr

10,3 %

L'Association française de la gestion financière révèle qu'au premier semestre 2024, les encours des plans d'épargne salariale et d'épargne retraite ont augmenté de 10,3 % (soit 15 milliards d'euros) par rapport à la même période en 2023. Ils atteignent le niveau record de 198 milliards d'euros.

Source : Association française de la gestion financière (AFG), citée par *Le Figaro*, le 1^{er} octobre 2024

35 304

En milliards de dollars américains, c'est le montant actuel de la dette publique des États-Unis selon le département du Trésor. Soit 104 000 dollars et 123 % du PIB par habitant. Cette dette a doublé en dix ans. Sa charge annuelle représente 1 049 milliards par an.

Source : *Le Point*, 3 octobre 2024

2 685,12 dollars

C'était le cours de l'once d'or le 26 septembre 2024, un record. La barre des 2 900 dollars pourrait être atteinte fin 2025, estime la banque suisse UBS.

Source : *Boursorama*, le 27 septembre 2024

44,7 %

C'est la part de foyers fiscaux (18,2 millions) ayant acquitté l'impôt sur le revenu en France en 2023. Pour un total de 82,1 milliards d'euros. 75 % de cette somme est payée par les 10 % des contribuables les plus aisés.

Source : Site lafinancementoutous.com et IFRAP

Suivez-nous

Les 7 étapes entre votre projet et le rendement

Étape 1 | Vous formulez et caractérisez votre projet

Formuler son projet d'épargne, c'est se donner les moyens d'atteindre ses objectifs. Pourquoi ? Parce que selon que vous souhaitez vous acheter une voiture, une maison, ou vous offrir un voyage par an pendant votre retraite, la solution d'épargne ne sera pas la même. Vous pouvez aussi disposer de fonds à épargner et les placer en attendant de formuler votre projet. Pour vous accompagner, votre conseiller vous interrogera sur votre âge, vos revenus, le nombre d'année que vous envisagez pour réaliser votre projet... Les assureurs, mutualistes ou non, sont désormais tenus de vous demander si la dimension « durable » de vos investissements est importante pour vous, ou non. Une façon d'orienter votre épargne vers des placements qui ont du sens pour vous.

Étape 2 | Vous ouvrez un contrat

En fonction de l'ensemble des informations partagées lors de ce que l'on appelle le « recueil d'informations », votre conseiller vous oriente vers un produit d'épargne adapté à votre projet et à la façon dont vous souhaitez le mettre en

œuvre. L'assurance vie, la Retraite mutualiste du combattant (RMC) ou encore le plan d'épargne retraite individuel (PERIN) ont chacun des caractéristiques propres. Les combinaisons des contrats sont aussi à envisager : il est par exemple possible de choisir le couteau suisse qu'est le PERIN avant le passage à la retraite, puis de profiter des rentes bonifiées de la RMC.

Étape 3 | Vous définissez votre stratégie de versements

Quand verser ? Principalement deux stratégies s'offrent à vous. Bonne nouvelle : elles sont complémentaires ! Première possibilité : vous versez régulièrement sur votre contrat d'épargne une somme intégrée à votre budget mensuel. C'est une façon de réduire la volatilité de votre placement puisque vous évitez de concentrer votre investissement sur une seule date d'entrée. Deuxième option : le versement au coup par coup en fonction de vos capacités financières du moment. Avec cette démarche, vous bénéficiez à plein de la capitalisation car plus vous placez tôt, plus vous profitez des atouts de l'épargne longue. Avec le PERIN et la RMC, les deux options permettent de réduire la note fiscale. De nom-

breux épargnants versent en fin d'année en fonction de leur capacité d'épargne et de leur besoin estimé de défiscalisation. Pensez-y !

Étape 4 | Vous choisissez le profil de gestion

Plus couramment utilisée que la gestion libre, la gestion profilée vous permet de décider du niveau de risque lié au placement. Si vous souhaitez un maximum de sécurité, vous pouvez vous tourner vers un placement à 100 % sur le fonds en euros. Le fonds en euros est un panier composé d'actifs immobiliers, d'actions, cotées en Bourse ou non, issues des économies développées ou des marchés dits « émergents », d'obligations d'États ou du secteur privé, de placements monétaires... Investir dans des unités de compte (UC)* en complément du fonds en euros vous permet de personnaliser votre placement en fonction de votre goût risque et de votre espoir de rendement.

Étape 5 | Vous ajustez votre panier d'actifs

Votre assureur appelle cette étape « l'arbitrage ». Si vous avez opté pour la gestion profilée pour votre assurance vie ou votre plan d'épargne retraite individuel, vos



investissements font l'objet d'ajustements automatiques et souvent gratuits en fonction des fluctuations du marché. L'enjeu est de maintenir l'équilibre que vous avez défini entre le fonds en euros et les différentes UC. Si en revanche vous avez opté pour la gestion libre, c'est à vous de décider des différents « arbitrages » à réaliser entre vos investissements. Important : au moment de la souscription, vérifiez le niveau des frais que l'assureur applique lors des arbitrages.

Étape 6 | Vous prenez connaissance du rendement de votre épargne

Chaque année, votre assureur vous annonce un rendement. Le rendement, c'est ce que vous avez gagné grâce au fond en euros pendant une année. Ces sommes sont incorporées dans votre épargne et produisent à leur tour des intérêts.

- Les investissements sur le fonds en euros sont garantis. Chaque année l'assureur constate un niveau de richesse de ses investissements. Il doit en redistribuer une partie à ses assurés. La réglementation définit la part minimale de la richesse à verser sous forme d'intérêts. Le conseil d'administra-

tion de l'assureur décide s'il souhaite donner plus que ce minimum. Le solde éventuellement mis de côté doit être reversé dans les huit ans. Ce mécanisme propre au fonds en euros permet de lisser les résultats dans une logique de bonne gouvernance.

- Les investissements en UC peuvent vous exposer à des pertes à un instant t . Mais, comme l'annonce de la performance est un état des lieux de la rentabilité de votre placement, tant que vous ne vendez pas, vous n'avez rien perdu. On pourrait comparer cela à un temps de passage sur un circuit. Tant que la course n'est pas finie, un bolide peut en rattraper un autre. La performance des unités de compte est relevée au 31 décembre et indiquée par l'assureur dans le relevé de situation annuel.

Cette performance est le fruit du travail des actifs financiers :

- pour une obligation : un revenu régulier appelé le « coupon », et une plus value en cas de revente avant échéance ;
- pour une action : des dividendes et le produit de la revente de l'action ;
- pour un bien immobilier : les loyers et la plus value liée à la revente ;

- pour un investissement monétaire : le produit de la revente.

Étape 7 | Vous choisissez comment profiter de votre contrat

L'assurance vie, le plan d'épargne retraite individuel et la Retraite mutualiste du combattant permettent différentes possibilités de sortie et de rachat, en fonction des caractéristiques propres à chaque contrat. Capital, rachat fractionné, partiel ou intégral, rente... Les contrats sont riches en solutions pour adapter votre démarche patrimoniale à vos besoins ! Quelle que soit l'option choisie, c'est au moment où vous décidez de profiter de votre contrat que vous recevez le rendement de votre épargne... qui contribue à financer le projet défini au début de la démarche. Et si votre projet consiste à protéger vos proches, ce sont vos bénéficiaires qui profiteront du travail de votre épargne. Votre conseiller vous recommandera d'anticiper la transmission en incitant vos bénéficiaires à ouvrir une assurance vie pour fluidifier le réemploi de vos capitaux décès.

* La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

Vous avez vos trimestres, ou pas... faut-il liquider votre LFM PER'FORM ?

LFM PER'FORM, votre plan d'épargne retraite individuel (PERIN), est un outil pertinent pour se constituer un revenu supplémentaire une fois à la retraite. Mais quel est le meilleur moment pour en sortir et quelle option choisir (rente viagère, capital, les deux) ? En fonction de vos besoins et pour optimiser votre épargne, une véritable stratégie doit être réfléchie en amont de la liquidation. On vous dit tout.

Vous avez atteint l'âge légal de la retraite mais ne possédez pas tous vos trimestres ? Vous êtes militaire et à la retraite depuis peu ? Vous êtes au chômage en attendant d'atteindre l'âge légal de la retraite ? Quelle que soit votre situation, la question de la liquidation de votre PERIN va se poser. Rassurez-vous, pour chaque cas existe une solution. Car la liquidation n'est pas automatique.

STOP OU ENCORE ?

Tout dépend en réalité de vos besoins et de vos objectifs. La première question à se poser est de savoir si vous avez besoin de compléter votre pension par un revenu complémentaire comme peut en offrir un PERIN. Une question centrale qui va guider votre réflexion stratégique. Si le montant de votre pension suffit pour vivre correctement, poursuivre les versements peut être une option à envisager : ils pourront être déduits du revenu imposable dans la limite du plafond réglementaire, et les sommes investies continueront à générer des intérêts. Dans ce cas, le PERIN deviendra aussi un outil de transmission. À l'instar d'une assurance vie, il sera clos au moment du décès.

ÉTUDE AU CAS PAR CAS

En revanche, si les revenus du PERIN vous sont nécessaires une fois à la retraite, la liquidation est incontournable. Plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez choisir de sortir en rente viagère, en capital (en une fois ou en fractionné), ou en rente et

en capital, selon les dispositions du contrat que vous avez souscrit. Un choix délicat puisqu'il est impossible de revenir sur sa décision pour les prestations servies sous forme de rente viagère.

Aussi, l'idéal est de faire réaliser une étude quelques années avant la retraite. Les conseillers mutualistes sont de précieux compléments pour faire ce bilan et effectuer des projections. Car tout dépend de votre situation et de votre carrière. Notamment pour les militaires. Dans ce cas, il est possible de sortir du PERIN avant 62 ans si la pension de militaire a été liquidée. En cas de seconde carrière, il peut être judicieux de ne pas toucher à son PERIN et de n'en sortir qu'au moment du départ en retraite effectif. En outre, le PERIN peut être le parfait complément de la RMC. Si, par exemple, monsieur en bénéficie mais pas madame, celle-ci peut ouvrir un PERIN LFM PER'FORM.

Autant de critères à garder en tête au moment d'arrêter votre stratégie. Dans tous les cas, le meilleur conseil est de commencer à abonder son PERIN le plus tôt possible.

SÉCURISER VOTRE ÉPARGNE

En 2024, LFM PER'FORM évolue avec l'arrivée de trois nouveaux profils de gestion pilotée : « Conviction Prudent Horizon Retraite », « Conviction Équilibre Horizon Retraite » et « Conviction Dynamique Horizon Retraite ».

Pour mieux sécuriser votre épargne : au fur et à mesure que la retraite approche, les placements sont progressivement orientés vers des supports à plus faible risque. Par ailleurs, 50 unités de compte* sont désormais accessibles en gestion libre contre 18 auparavant.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller mutualiste.

* La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

Votre projet d'épargne à portée de clic

En septembre, nous avons retravaillé notre site Internet avec deux évolutions majeures pour raccourcir le chemin entre votre projet et sa réalisation : l'apparition de deux simulateurs, assurance vie et plan d'épargne retraite individuel (PERIN) ; et la création d'un parcours de souscription en ligne. On vous raconte tout.

LES SIMULATEURS

Sur le PERIN

Les variables prises en compte sont :

- votre revenu annuel brut ; **1**
- votre taux marginal d'imposition (TMI) ; **2**
- votre versement. **3**

Le simulateur vous permet d'estimer votre plafond de défiscalisation maximal et les économies potentielles d'impôt en fonction des informations que vous avez rentrées*. « Nous assumons de ne pas nous encombrer de la spécificité de chaque situation. C'est un outil purement pédagogique et la complexité est à aborder avec votre conseiller », indique Laure Garnier, directrice du Digital.

Sur l'assurance vie

Les variables prises en compte sont :

- votre 1^{er} versement ;
- vos versements programmés ;
- la durée de vie de votre contrat ;
- le rendement estimé ;
- le profil de risque associé au rendement estimé.

Ce simulateur permet de comparer les rendements passés à celui du Livret A. Simple.

LE PARCOURS DE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Ce parcours 100 % digital concerne Actépargne2, notre contrat d'assurance vie multisupport, et LFM PER'FORM, notre plan d'épargne retraite individuel. Il est accessible aux majeurs capables et peut être activé pour tout contrat en gestion profilée.

Le parcours se déroule en quatre étapes

- 1- Définition du projet d'investissement.
- 2- Proposition du contrat et choix du profil de gestion.
- 3- Dépôt des pièces (des photos suffisent).
- 4- Signature sécurisée.



« Nous avons fait le choix assumé de la simplicité avec un chat en ligne par lequel un conseiller vous répond depuis la première question jusqu'à la signature... pas un robot ! Nous ne demandons l'adresse e-mail qu'au moment de choisir le produit, dans une logique de protection de la vie privée de chaque épargnant. Et enfin, en tant qu'assureur mutualiste, nous garantissons l'accès à tous les canaux de souscription, du site Internet à l'agence, sans condition et sans tarifs différenciés selon les canaux », conclut Laure Garnier.

* Le simulateur ne tient pas compte du plafond de déduction disponible non utilisé des 3 dernières années.



istock.com © FilippoBacci

Votre épargne sert-elle à réduire les émissions carbone ?

En soutenant des projets de transition énergétique, la finance durable contribue à décarboner nos modes de vie. Un levier utilisé par La France Mutualiste pour financer de nouveaux modèles de développement via des fonds d'investissement à impact.

Afin de conserver un climat vivable, la COP 21 a fixé un objectif clair : la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le secteur de l'énergie, responsable des trois quarts des émissions de GES*, doit se décarboner. Ces enjeux, La France Mutualiste les a faits siens par le biais de la finance durable. Un positionnement fort : 80 % de ses nouveaux engagements en Private Equity et en dette privée sont dans des fonds durables (articles 8 et 9 du règlement européen SFDR**). Entre 2018 et 2025, une enveloppe de 500 millions d'euros y aura été allouée.

Financer de nouveaux modèles de développement via des fonds d'investissement à impact.

Solaire, éolien, photovoltaïque, hydrogène vert...

La France Mutualiste, à la recherche de partenaires expérimentés qui connaissent parfaitement les secteurs d'activité visés, choisit avec soin les fonds d'investissement. En veillant à trouver le meilleur équilibre entre durabilité, risque et performance financière. Aujourd'hui, la mutuelle agit au travers de 41 fonds en Private Equity, c'est à dire des investissements dans le capital de sociétés non cotées, 12 en infrastructures, 60 en dette privée... Soit des centaines de sociétés spécialisées dans l'éolien, le solaire, la production d'hydrogène vert ou

encore les Smart City. Via le fonds Weinberg Capital Partners, la mutuelle soutient, par exemple, Orion Énergies, un spécialiste du photovoltaïque.

Le spectre des activités est très large, confirme Julian Lemaire, directeur adjoint du fonds F2E chez Sienna IM : « La transition ne se limite plus à la production d'électrons « verts ». Il faut intégrer tous les acteurs de l'efficacité énergétique, du stockage de l'énergie, de la gestion des bâtiments, de la mobilité propre, etc. Autant de gisements majeurs de décarbonation. C'est pourquoi les tonnes de CO₂ évitées sont aujourd'hui un critère essentiel de sélection des entreprises. Nous finançons tous les acteurs inscrits dans la transition énergétique, et rien que ces acteurs. »

Les actifs durables contribuent à limiter les risques physiques et de transition

Dans cette optique, La France Mutualiste flèche 30 % de ses investissements non cotés vers les infrastructures énergétiques : réseaux d'adduction d'eau et de chauffage urbain, usines produisant de l'énergie à partir de déchets, etc. Le fonds Pearl Infrastructure Capital finance ainsi une centrale de cogénération d'énergie à partir de biomasse. En 2022, 42 000 teq CO₂ ont pu être évitées.

Autre axe d'investissement, le stockage de l'énergie renouvelable. Avec un enjeu de taille : permettre, en la stockant, de réinjecter l'électricité « verte » dans les réseaux lors de pics de consommation. Pour bénéficier d'une énergie décarbonée, disponible en quantité et à bon prix. Vous pouvez vous reporter au rapport d'investissement durable 2023 de La France Mutualiste.

On le voit, la finance durable a de l'avenir.

*Gaz à effet de serre. **Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Bernard Blez,
ancien directeur R & D chez Engie

Transition énergétique : « L'électrification nécessite des investissements massifs »

Bernard Blez, ancien directeur R & D chez Engie et consultant sur les enjeux et technologies de la transition énergétique, nous détaille les défis et les solutions en lien avec la transition énergétique.

Quels sont les enjeux de la transition énergétique ?

Bernard Blez : L'énergie représente 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), responsables du dérèglement climatique. Et, à l'échelle mondiale, près de 80 % des énergies consommées sont encore d'origine fossile. L'Union européenne a fixé comme objectif de réduire les GES de 55 % à l'horizon 2030, puis d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour cela, il faut développer les énergies renouvelables (EnR) en complément du nucléaire. Car l'électrification s'accélère : data centers, intelligence artificielle, procédés industriels, véhicules électriques, etc. L'Agence internationale de l'énergie prévoit une augmentation de la production d'électricité de 25 % d'ici 2030. La production mondiale décarbonée devant passer de 30 000 TWh à 70 000 TWh en 2050. En Europe, la Commission projette une hausse de la consommation de 60 %. Cette tendance va réclamer des investissements massifs dans les dix prochaines années, notamment dans les infrastructures électriques (moyens de production, réseaux de



©IdéeFix Photographie

distribution, stockage) : la Commission les estime à 584 milliards d'euros.

Quelles solutions privilégier pour répondre à ces défis ?

B. B. : Il faut ajouter de l'intelligence dans les réseaux pour mieux piloter les charges, ce que permettent notamment les compteurs *Linky*, et mettre en cohérence la consommation et la production des EnR. Il sera bientôt plus pertinent de recharger son véhicule électrique dans l'après-midi, quand les panneaux photovoltaïques produisent à plein.

Autre levier, le développement des interconnexions entre réseaux. L'exemple de l'Espagne est édifiant : aujourd'hui, la capacité technique de transit de son électricité « verte » vers la France

584 Md€

Montant des investissements nécessaires à la transition énergétique au sein de l'UE d'ici 2035, selon la Commission.

est limitée à 2 800 MW. Or, la Commission européenne indique qu'il faudrait en réalité 8 000 MW pour répondre aux besoins. La conséquence est que l'Espagne ne parvient pas toujours à exporter ses excédents de production, ce qui se ressent sur le marché avec des prix de l'électricité parfois proches de zéro voire négatifs.

Une ligne à très haute tension sera mise en service dès 2027 pour monter la capacité à 5 000 MW.

Une autre solution monte en puissance : le stockage stationnaire de l'électricité par des batteries raccordées au réseau. Les capacités de stockage par batteries sont pour l'instant limitées à quelques heures.

Toutefois n'oublions pas qu'il existe des moyens efficaces de répondre aux besoins sans avoir recours à l'électricité, comme la géothermie, le biométhane, la biomasse, la chaleur renouvelable... Et d'autres nécessitent des efforts de R & D : la capture et le stockage du CO₂, la récupération ...



Les démarches administratives dans le mois qui suit un décès

La vie administrative est riche en interlocuteurs. Aussi, le décès d'une personne implique de contacter de nombreux organismes, au-delà des pompes funèbres et de l'employeur. Liste non exhaustive... mais déjà utile !

Pour en savoir plus

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507>

Caisse de retraite régime complémentaire/Mutuelles

Pour bénéficier d'une prestation éventuellement comprise dans le contrat.

Caisse primaire d'assurance maladie

Pour s'informer des allocations disponibles.

Caisse d'allocations familiaales

Pour s'informer des allocations disponibles.

Etablissements bancaires

Pour bloquer les comptes personnels. Plus aucune opération ne pourra être enregistrée, hormis certains frais comme le paiement des funérailles. Les procurations existantes ne sont plus valables.

Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira)

Pour savoir si vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie ou d'assurance décès.

Sociétés d'assurance auto ou habitation

Tout bien doit être assuré, même après le décès du propriétaire.

Centre des impôts

Pour demander quelle est la démarche à suivre.

Assurance emprunteur

Pour faire jouer l'assurance décès, en cas d'emprunt en cours.

Caisse régionale d'assurance maladie ou Mutualité sociale agricole

Pour enclencher l'allocation veuvage.

Bailleur

Pour mettre fin à un bail personnel, ou modifier le bail du couple marié ou pacsé.

Locataires

Pour indiquer qui encaissera les loyers.

Opérateurs Internet et mobile, fournisseurs d'énergie...

Pour modifier ou interrompre un contrat.

Préfecture

Après trois mois, pour être revendu, le véhicule doit être immatriculé au nom d'un des héritiers.

Questions d'épargnants

Les fonds en euros vont-ils bénéficier de la politique des taux de la Banque centrale européenne ?

Les fonds en euros ont tiré avantage d'une forte hausse de collecte en 2023-2024. Ces résultats proviennent d'une bonne tenue de leurs taux de rendement, notamment au regard des livrets d'épargne réglementés comme le Livret A. La collecte de ces derniers mois a permis aux assureurs vie d'investir dans des obligations à des taux élevés qui devraient conduire à une stabilisation des rendements dans les quelques années à venir. Une tendance qui s'avérerait d'autant plus intéressante si l'inflation poursuivait son reflux.

Quel impact sur mon épargne pourraient avoir les élections américaines à moyen terme ?

L'impact sur les marchés financiers pourrait être bon puisque ces derniers sont généralement plus volatils dans les périodes d'incertitude. Aussi, les élections du 5 novembre

devraient permettre une clarification de la situation (brève rédigée en octobre, ndlr). En tant qu'épargnant, peut-être vaut-il mieux s'intéresser à la politique de la Fed, la banque centrale des États-Unis. Cette dernière décide de l'évolution des taux directeurs. Sa politique influence l'économie américaine dans son ensemble... et donc l'économie mondiale !

Pour mes versements de fin d'année sur la RMC, je choisis le capital aliéné ou réservé ?

Tout dépend bien sûr de votre stratégie patrimoniale : privilégiez-vous les revenus à percevoir les plus élevés ou recherchez-vous un compromis entre retraite supplémentaire et transmission d'un capital ? Pour ce qui est des avantages fiscaux propres aux versements sur la Retraite mutualiste du combattant (RMC), le mécanisme de déduction et de défiscalisation est le même en matière d'impôt sur le revenu. En revanche, le régime aliéné offre une rente plus forte que le régime réservé. Mais ce dernier permet de transmettre les capitaux épargnés. À savoir : il est possible de faire cohabiter au

sein d'un même contrat des versements sous le régime réservé et d'autres sous le régime aliéné : une manière de personnaliser encore plus les prestations de votre RMC ! A noter aussi : le plafond de déduction pour les versements sous le régime réservé est plus élevé.

J'ai fait un rachat partiel sur mon fonds en euros, est-ce que les capitaux retirés seront rémunérés ?

Cela dépend de la politique de chaque assureur. En règle générale, nous pouvons dire que les sommes rachetées sur le fonds en euros sont rémunérées au prorata temporis de leur présence sur le contrat. En cas de rachat total en cours d'année, vous perdez en règle générale tout droit de distribution du rendement sur cette même année.

Baisse de l'inflation et hausse du rendement des produits de taux

Indicateurs macro-économiques

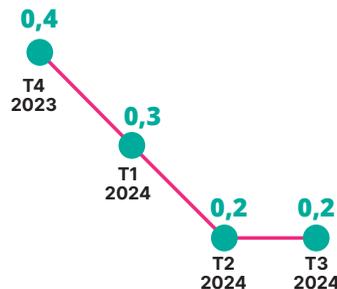
Augmentation des prix à la consommation sur 1 an en août 2024

+1,8%



Source : Insee

Progression du PIB en France sur 1 an



Source : Bloomberg

Taux de chômage en France métropolitaine

7,47% T3 2024
VS **7,40%** T3 2023

Source : Bloomberg

La donnée du trimestre

La dette publique de la France est passée de 20 % du PIB en 1976 à

110%

au 1^{er} trimestre 2024, selon l'Insee.

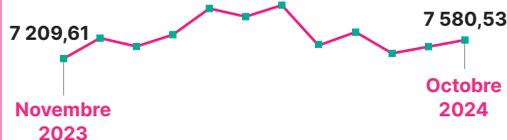
Valeurs à suivre !

Rendement sur le Livret A

+3%

Source : service-public.fr

Valeur du CAC 40 en France sur 1 an glissant



Source : Bloomberg

Valeur du S&P 500 aux États-Unis sur 1 an glissant



Source : Bloomberg



« Taux du marché » des prêts immobiliers sur 20 ans

3,60%

Source : Baromètre Empruntis

« Des incertitudes qui incitent à la diversification »

Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne

Dans un contexte agité tant sur le plan intérieur qu'extérieur, la France a préservé sa croissance au cours du dernier trimestre, en partie grâce aux Jeux olympiques et paralympiques. Sur fond de baisse des prix de l'énergie, l'inflation a nettement reculé, ce qui permet une amélioration des rendements réels des produits de taux comme le Livret A ou les fonds en euros de l'assurance vie. La décision de la Banque centrale européenne, en juillet, en septembre et en octobre, de réduire ses taux directeurs a entraîné une légère diminution des taux d'intérêt sur les dépôts à terme et les crédits immobiliers. Une légère amélioration de la croissance est attendue d'ici la fin de l'année.

Le CAC 40, malgré un léger rebond à la fin du troisième trimestre, n'a pas effacé les pertes subies en juin dernier.

Il se situe 600 points en dessous de son pic de la mi-mai, alors que les autres grands indices européens et américains ont, ces derniers mois, battu des records. La situation politique française, les incertitudes aux États-Unis, les guerres au Proche-Orient et en Ukraine sont autant de raisons pour les épargnants d'opter pour une diversification obligations/ actions et, pour ces dernières, en jouant plusieurs grandes zones économiques.

Rédigé le 17/10/2024

Souhaitez-vous rendre votre épargne plus durable ?

Avant de vous proposer un contrat, votre conseiller commence par vous interroger sur votre projet, votre goût du risque et sur votre aspiration à investir dans des actifs durables.

Lorsque vous ouvrez un contrat d'épargne, le conseiller ou l'outil de souscription en ligne vous soumet un questionnaire pour mieux vous connaître. Il vous aide à déterminer le niveau de risque auquel vous êtes prêt à confronter votre épargne. Il en découle les fameux profils de gestion, traditionnellement « prudent », « équilibre » et « dynamique ». Aujourd'hui, alors que votre mutuelle vous propose pour son contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 de nouveaux profils de gestion appelés « Engagé », vous êtes également invité à répondre à quelques questions sur votre appétence à la finance durable. Vous pouvez consulter notre rapport d'investissement durable 2023 sur notre site.

« Nous poser des questions sur la durabilité de notre épargne »

« En tant que citoyens, nous sommes de plus en plus nombreux à tenter de maîtriser notre empreinte carbone au supermarché ou en vacances. Le législateur nous a invités à nous poser les mêmes questions sur la durabilité de notre épargne », explique Nicolas Flambeaux, spécialiste du marché Épargne à La France Mutualiste. C'est pour cela que nous avons complété le questionnaire proposé au moment de la création d'un contrat d'assurance vie ou d'un plan d'épargne retraite individuel.

« Les questions posées permettent de mieux comprendre comment construire son projet d'épargne à partir de critères de durabilité, complète Baptiste Yon, responsable Produits. C'est aussi une façon de dédramatiser les enjeux. La question n'est pas de savoir s'il faut choisir entre la performance et les enjeux sociétaux et environnementaux, mais comment concilier les deux au plus près de ses aspirations. Je crois que, collectivement, nous sommes prêts à nous emparer de ces enjeux, mais que nous avons besoin d'être accompagnés. »

24 % des Français

choisissent leur épargne en fonction de son impact environnemental.

Source : Les représentations sociales du changement climatique des Français, opinionway pour l'Ademe, 2024.

Objectif : investissement éclairé

Dans les faits, le questionnaire comporte plusieurs rubriques qui permettent de mieux comprendre les tenants et aboutissants d'un investissement durable. Cela passe par la compréhension de ce que sont les fonds dits « article 6, 8 et 9 » selon la réglementation européenne SFDR*. Cette réglementation classe les fonds en fonction de leur prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Le questionnaire passe également en revue les indicateurs de durabilité dont les acteurs du secteur financier doivent obligatoirement tenir compte. Ils concernent des thématiques aussi variées que le climat, l'environnement, le droit social ou encore les droits humains. Enfin, sont abordés les six objectifs d'investissement mentionnés dans la réglementation européenne. Le rôle du conseiller est d'accompagner l'épargnant dans l'investissement pour que les entreprises sélectionnées promeuvent un de ces objectifs sans nuire aux cinq autres.

Les questions posées permettent de mieux comprendre comment construire son projet d'épargne à partir de critères de durabilité.

*Sustainable Finance Disclosure Regulation



Faire de votre espace perso un coffre fort pour votre épargne

La France Mutualiste renforce la sécurité de vos données en vous proposant la double authentification sur votre espace personnel. Une procédure devenue standard dans le secteur financier, car ô combien nécessaire.

Un code simple comme 1234 ou ABCD peut être identifié en quelques millisecondes par un pirate. En revanche, quand le code comporte au moins douze caractères et qu'il mélange lettres minuscules et majuscules, chiffre et caractères spéciaux, l'ordinateur du pirate a besoin de plusieurs dizaines d'années, voire plus, pour identifier le code. Et avec une double authentification, cela devient impossible pour lui d'accéder à vos données. « C'est grâce à ce mécanisme que nos codes de carte bancaire sont si simples. Dans ce cas, les deux critères utilisés sont la carte et le code, explique David Pauillac, notre responsable cybersécurité. Pour l'accès à l'espace personnel de La France Mutualiste, nous protégeons vos données avec le code que vous avez créé vous-même et un autre code envoyé sur votre téléphone. Comme le pirate ne possède a priori ni l'un, ni l'autre, il est impossible qu'il se saisisse de vos données. »

« Si le pirate ne possède ni votre code d'accès, ni le code envoyé par SMS, il est impossible qu'il se saisisse de vos données »

Quelques rappels essentiels sur la sécurité :

1. Ne jamais, jamais (et jamais) indiquer votre code à une personne qui se ferait passer pour votre conseiller... puisque votre conseiller ne vous le demandera jamais.
2. Plus encore, aucune autre personne que vous ne peut avoir besoin du deuxième moyen d'identification envoyé par votre téléphone portable.
3. Un code de qualité est unique. Il comporte :
 - a. douze caractères ;
 - b. des lettres minuscules ;
 - c. des lettres majuscules ;
 - d. un ou plusieurs caractères spéciaux ;
 - e. un ou plusieurs chiffres.
4. Pour éviter de devoir générer un nouveau code à chaque connexion, vous pouvez les stocker dans un gestionnaire de mots de passe tel que Keepass, disponible sur ordinateur ou téléphone portable. C'est utile car nous disposons tous de dizaines de comptes personnels, et il est très important que chaque code soit unique.

SÉLECTION
DE LA RÉDACTIONUN GRAND COURS
D'ÉCONOMIE POUR
COMPRENDRE NOTRE
MONDE

Vous savez à peu près comment fonctionne une action, mais vous auriez du mal à l'expliquer ? Dans l'ouvrage *Le grand cours d'économie*, les économistes Renaud Chartoire et Rémi Jeannin utilisent l'exemple des fluctuations de l'action du club de football anglais Manchester United pour aborder les rouages des marchés financiers. L'exemple est parlant et rend accessible un concept économique pas si facile à aborder. Et tout le livre est basé sur cette démarche pédagogique qui permet, comme c'est écrit sur la couverture, de mieux comprendre le monde qui nous entoure. Les auteurs abordent trente questions sur la croissance, les robots et l'emploi, la concurrence, l'inflation et la déflation, l'utilité de la finance dans l'économie, le lien entre économie et réchauffement climatique... Bref, des sujets qui nous touchent dans notre vie quotidienne, le tout en infographies et illustrations pour faciliter encore et toujours l'accès aux connaissances. À lire et à partager.

***Le grand cours économie : les grands sujets pour comprendre notre monde*, 240 pages, éditions Hachette pratique (29,95 €).**

UN GUIDE POUR ENFIN
COMPRENDRE SON
CONSEILLER FINANCIER,
MIEUX GÉRER SON
BUDGET, DÉJOUER LES
ARNAQUES

Une étude menée par l'IFOP montre que 85 % des Français n'ont jamais reçu de formation budgétaire ou financière à l'école. Il n'est jamais trop tard pour s'y mettre ! Alors n'hésitez pas à ouvrir le *Petit manuel d'éducation financière* publié par SPAK, un éditeur de contenus spécialiste de l'éducation financière qui s'est donné pour mission de rendre accessible la finance au plus grand nombre. De fait, ce livre digeste offre une approche ludique, précise et utile sur des sujets aussi variés que l'argent, la fiscalité, l'épargne ou la retraite... À lire en famille !

***Petit manuel d'éducation financière*, 192 pages, éditions De Boeck Supérieur (14,90 €).**

Épargne

Mieux que le Livret A !

Avec notre
rendement
de **3,70%**⁽¹⁾
en 2023, notre
assurance vie
est l'une des
meilleures
du marché.

Actépargne2
l'assurance vie primée
par la presse spécialisée



Rendez-vous en janvier pour connaître
notre rendement 2024 !

 **La France
Mutualiste**
Épargne - Retraite
Groupe malakoff humanis

(1) Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

(2) Distinctions valables un an attribuées par les publications citées, selon leurs propres critères.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).